Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2022_509
Feuillet n°060

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME
Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n°2022_504 en date du 24 novembre 2022 concernant le stationnement d'un camion nacelle au 94 rue Carnot résidence Les Caryatides le 28 novembre 2022 à Wimereux,

CONSIDERANT, la nécessité de prendre un additif à l'arrêté municipal décrit ci-dessus pour la résidence Les Caryatides côté rue des Anglais le 28 novembre 2022,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

A R R E T E

Article 1er : Afin de permettre le stationnement d'un camion nacelle, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- *Le 28 novembre 2022 de 08 h 00 à 18 h 00,*
- *Le long de la résidence « Les Caryatides » 2 rue des Anglais, sur une 1 place stationnement.*

Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.

Article 3 : L'entreprise RHDF est responsable du parfait déroulement de ces travaux.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

<u>Article 5</u> : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

<u>Article 6</u> : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAELE
Date de signature : 29/11/2022
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX